Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260219-DEL13_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALLOUESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard LE ROY.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 février 2026

Présents : Gérard LE ROY, Maire, Martine AUDIC, Patrick LE POUL, Marie-Hélène JÉHANNO, Jean-Claude MORICE, Myriam DANIEL, Audrey CORFMAT, Magali LE GOFF, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Éric PEDRONO, Régis LE MOGUEDEC, Mickaël SÉVENO, Mickaël CONNAN

Secrétaire de séance : Marie-Hélène JÉHANNO

Absente excusée : Marie-Andrée CORBEL qui donne procuration à Gérard LE ROY.

DELIBERATION N° 13-2026 - APPROBATION CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Le compte rendu du Conseil municipal du 26 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Pour copie conforme,
le Maire, Gérard LE ROY

MAIRIE de SAINT-ALLOUESTRE - 56 (Morbihan) -

Certifié exécutoire
le
Publié le 20/02/2026